

XIXe rencontres du RIUESS
Université Paris-Est Marne-la-Vallée
15, 16 et 17 mai 2019
« ESS de la culture et culture de l'ESS »
Communication

Melaine Cervera

MCF en sociologie
Chercheur au laboratoire lorrain de sciences sociales (2L2S)
Université de Lorraine

Axe 3 : Les alliances entre ESS et culture

Titre :

Être de l'ESS sans la connaître : les cultures associatives et les lieux de vie en commun

Introduction

Cette communication propose d'interroger les cultures de l'ESS dans leurs expressions en termes d'actions concrètes à travers l'étude de deux initiatives qui ne se reconnaissent pas dans le champ de l'ESS ni dans celui des mouvements sociaux (Bucolo, Coraggio, Laville, Pleyers, 2017). Ces pratiques sont néanmoins analysées à partir des apports théoriques de l'économie solidaire, de la démocratie et de l'économie plurielles (Laville, 2016). L'approche par la culture ambitionne de renforcer le point de jonction entre économie solidaire et politiques publiques.

Deux études de cas permettent de comparer l'intrication entre une action culturelle municipale et intercommunale et une compagnie de théâtre de rue d'une part et la co-construction d'une politique publique entre une action départementale de protection de l'enfance et un opérateur associatif de petite taille. La première étude de cas concerne un collectif associatif de dix intermittents du spectacle organisés en collectif associatif horizontal et résidant en habitats mobiles et éphémères sur un terrain prêté par une commune autour d'un « dancing » et d'un chapiteau ouvert aux habitants de la commune. La deuxième étude de cas concerne un lieu de vie et d'accueil en protection de l'enfance, dont l'association porteuse salarie trois permanents-assistants et deux permanents propriétaires du lieu. L'accueil concerne six jeunes filles faisant l'objet d'une mesure de placement de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le premier trait commun de ces deux cas est l'organisation d'une communauté de pratiques dans un lieu de vie collectif, en zone rurale, tournée vers l'entraide et le spectacle vivant d'une part, et la prise en charge éducative en protection de l'enfance donnant à voir des micro-cultures du « vivre avec » d'autre part. Le deuxième trait commun de ces deux cas est que les acteurs de ces initiatives ne se reconnaissent pas dans le champ de l'ESS et ne justifient pas leurs pratiques par rapport à ce référentiel d'action. En revanche, le partage d'une culture du faire en commun se dessine comme moteur de l'action.

Face à ces constats, qu'est ce qu'expriment ces initiatives ? Comment les catégoriser pour les analyser ? En quoi les catégories d'analyse de l'économie solidaire sont-elles pertinentes ou non pour les saisir ? Qu'est ce qu'apporterait dans ce cadre une approche par la culture de l'ESS ?

L'approche de la culture est prise en compte dans une définition extensive, comme celle de manières de faire et d'être en relation avec l'autre par l'expression de représentations permettant une vision du monde partagée en lien avec sa propre existence, comme mentionné par l'Observation générale 21 du Pacte international relative aux Droits économiques Sociaux et Culturel (Haut Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU, 2009). Plus largement, la culture est abordée comme un « mode d'agir en commun » (Dardot, Laval, 2014). Cette approche semble particulièrement adaptée pour aborder les lieux de vie en commun. L'approche de l'ESS retenue interroge quant à elle l'action publique dans la co-construction réciproque entre pouvoirs publics et citoyens associés (Fraisie, 2018) et considère ses organisations comme découlant de l'articulation de différents principes d'intégration économique d'une part et d'un sentiment éprouvé d'injustice d'autre part. Cette approche de l'ESS témoigne de pratiques d'auto-émancipation de citoyens organisés exprimant leurs *ethos* dans la reconnaissance mutuelle de leur interdépendance.

L'hypothèse explorée pour répondre à ces questions est que l'analyse en termes d'économie solidaire reste pertinente que si elle renoue à une approche qui intègre la question des cultures associatives entendues comme des manières de s'associer et de vivre concrètement en commun.

Sont tout d'abord présentées les deux études de cas. Ensuite, ces cas sont analysés à partir des principes de l'économie solidaire en y intégrant la dimension culturelle et symbolique des pratiques.

Méthode

Ces études de cas ont été menées en suivant une méthode qualitative et une démarche ethnographique. Elles se basent sur des entretiens semi-directifs, des entretiens informels et des observations participantes et non participantes.

Le terrain des habitats alternatifs est mené sur le long cours et les données et analyses sont collectées et produites depuis dix ans par observations et par entretiens informels sur le terrain. Les liens interpersonnels de l'enquêteur avec ce terrain d'étude ont permis des sessions d'observation participante et non participante lors d'évènements organisés par le lieu entre 2007 et 2019. Le terrain du lieu de vie et d'accueil en protection de l'enfance est impliquée dans une recherche nationale 2018-2020 et s'appuie sur l'immersion ethnographique et sociologique prolongée de trois fois cinq jours et cinq nuits, donnant lieu à un matériau d'entretiens et de notes d'observation.

I. Deux études de cas, deux lieux de vie

I.1. Un lieu de vie et d'accueil en protection de l'enfance

Ce cas concerne un lieu de vie et d'accueil en protection de l'enfance, dont l'association porteuse salarie cinq professionnels, dont deux permanents propriétaires du lieu.

I.1.1. Le contexte des lieux de vie et d'accueil

Les lieux de vie et d'accueil sont issus du mouvement antipsychiatrique des années 70 et incarnent une culture libertaire souhaitant préserver une marge de manœuvre dans les politiques de protection de l'enfance. Ils défendent une approche critique du travail social et des institutions du secteur social. Les lieux de vie et d'accueil se différencient des familles d'accueil par la plus grande autonomie de gestion dans l'organisation socioéconomique de l'accueil. La prise en charge de jeunes placés se déroule au domicile de l'accueillant et différentes configurations du bâtis conditionnent les modalités du « vivre avec » (Combes, 2010). Les lieux de vie et d'accueil sont historiquement des structures de petites tailles (trois à dix jeunes protégés accueillis) et sont majoritairement portés par des associations ou des entrepreneurs indépendants. Ils peuvent également être portés par des entreprises (SARL ou SAS) mais ce type de statut demeure minoritaire sur les quelques 450 lieux de vie et d'accueil répertoriés au niveau national (DREES, 2014)¹. La régulation tutélaire du lieu de vie étudié est appropriée par le fondateur permanent, dont la stratégie libertaire (Corcuff, 2015) engage un rapport de négociation particulier avec le conseil départemental. Aussi, le flou juridique encadrant les lieux de vie et d'accueil en protection de l'enfance permet que ces microstructures n'intègrent pas les schémas départementaux de protection de l'enfance, ni les appels d'offres ou les contrats d'objectifs et de moyens, perçus par les permanents comme sources de contraintes plus que d'opportunités de développement. Ces structures négocient depuis 15 ans leurs cadres légaux d'activité au niveau national, tout en protégeant leurs marges de manœuvre dans leur mode de gestion. En effet, les entretiens biographiques menés avec les permanents permettent d'analyser une philosophie d'action particulière se rapprochant d'une culture autogestionnaire et libertaire tout en agissant dans un cadre règlementé.

Bref historique

2012 : reprise du lieu de vie par deux personnes en couple, âgées de 30 ans et parents de deux filles. Lieu de vie dont l'autorisation de fonctionnement du conseil départemental agrémente la structure pour l'accueil de six filles.

2013-2014 : écriture d'un projet d'accueil support aux négociations avec le conseil départemental pour une nouvelle autorisation de fonctionnement : le projet intègre un accueil mixte d'un public spécifique (public rencontrant des troubles psychiques reconnus comme situation de handicap par la Maison départementale des personnes handicapées).

2015 : naissance d'une troisième fille

2016 : nouveau projet accepté par le conseil départemental doublant le prix de journée

¹ Enquêtes Etablissements Sociaux (ES) de 2012 et 2014 (portant respectivement sur les données 2008 et

I.1.2. Les conditions de l'accueil

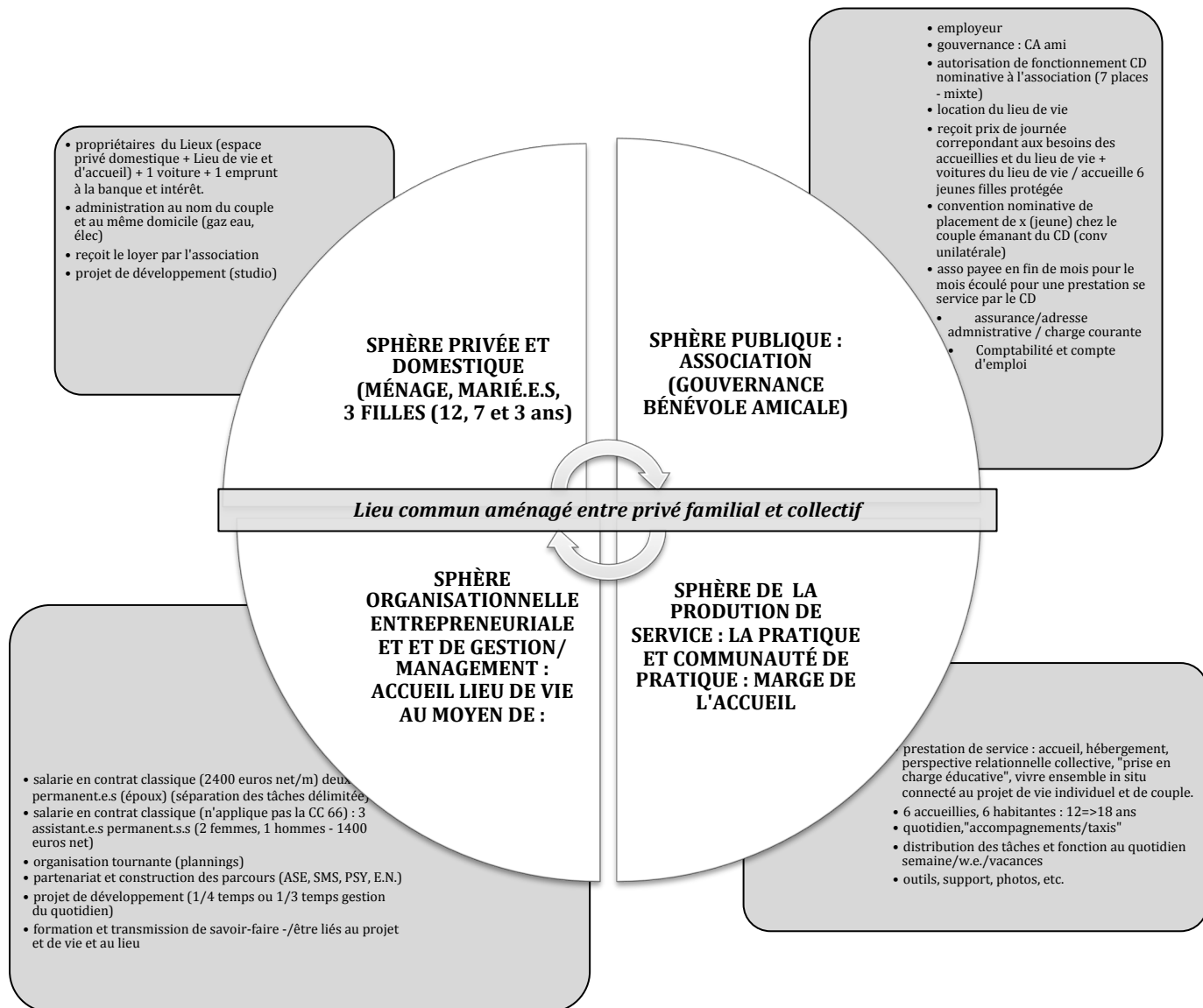
Les philosophies d'accueil développées dans ce type de lieu sont étroitement liées au mode de vie et aux conceptions des porteurs dont le rôle articule la fonction éducative et la fonction de gestion et d'entrepreneuriat. « Prénom, *c'est le patron, lui, il nous connaît, c'est différent des autres foyers où les éducateurs, ils n'ont pas le temps, ils ne nous connaissent pas, ils nous voient et ils repartent chez eux, alors qu'ici, c'est chez eux, c'est chez les Nom-famille, eux, ils nous connaissent* ». (Jeune fille accueillie, 16 ans, observation, 13 décembre 2018 après-midi).

L'accueil, comme le définit le principal permanent du lieu, est défini comme suit : « *L'accueil : un mix entre laisser la place et prendre ce qui vient* ». (Permanent, Lieu de vie et d'accueil, 6 filles accueillies (12-18 ans), entretien du 17 janvier 2019 matin). La spécificité de ce lieu de vie est d'être porté par une association et de développer « un vivre avec » de type aménagé. En effet, le lieu est composé d'une grande longère située en milieu rural, lieu-dit situé à dix km d'une commune, sous préfecture départementale d'environ 12 000 habitants. Les deux permanents et leurs trois filles habitent une partie de la longère et les six jeunes filles accueillies au titre de la protection de l'enfance habitent l'autre partie. L'association salarie les personnels accueillants et loue la partie de la longère à la famille propriétaire des lieux.

Le modèle socio-économique du lieu de vie présente une sphère domestique incarnée par les deux permanents du lieu, une sphère publique figurée par l'association porteuse dont le conseil d'administration est composée d'ami.e.s proches du couple. La sphère organisationnelle et de gestion s'articule aux deux sphères précédentes et dégagent les moyens nécessaires à la production de service qui est facturée en prestation de service au conseil départemental à la fin de chaque mois. Le service proposé concerne l'accueil, l'accompagnement éducatif et l'habitat des six jeunes filles accueillies.

Le modèle socio-économique de cette structure est couplé à un modèle politique par une double relation conventionnelle entre la tutelle du conseil départemental et le lieu. L'association bénéficie d'une autorisation de fonctionnement délivrée par le département qui habilite nommément les deux permanents à recevoir les jeunes dans ce lieu. Ensuite, l'association reçoit une convention de placement nominative par jeune accueillie. Le prix de journée se négocie à partir de la rédaction du projet d'accueil soumis au département. Ce lieu de vie défend un modèle particulier d'accueil prolongeant le projet de vie du couple tout en accueillant des jeunes filles concernées par une situation de handicap psychique. L'enjeu de l'autonomie de ce lieu réside dans la marge de manœuvre défendue par les fondateurs vis-à-vis des tutelles. La dimension culturelle a un rôle déterminant : le déploiement du projet d'accueil est étroitement lié à la biographie des fondateurs.

Modèle socioéconomique du lieu de vie : la production de service



Si historiquement, les départements délèguent aux associations gestionnaires la prise en charge en protection de l'enfance sur les territoires, ce qui a conduit les recherches sur ces associations à qualifier ces dernières de « faux nez de l'Etat Providence », la taille de l'association concernée et l'histoire des lieux de vie et d'accueil invitent à les considérer différemment et à les analyser sous l'angle de leur autonomie et de leurs cultures professionnelles, situées aux marges des politiques publiques.

I.2. Un collectif d'intermittents et une compagnie de théâtre

La deuxième étude de cas concerne un collectif associatif de dix intermittents du spectacle organisés en compagnie (Cie) et résidant en habitats mobiles et éphémères (Mésini, 2004, 2011 ; Pruvost, 2015a) sur un terrain prêté par une commune autour d'un chapiteau ouvert aux habitants. La participation politique s'y exprime par une négociation au niveau communal et intercommunal d'une part et par le fonctionnement

associatif d'autre part. La compagnie produit des spectacles de théâtre ouverts à tous types de publics (enfance, jeunesse, adulte, publics du médico-social, publics étrangers). Créée en 2003, sa spécificité réside non dans la teneur originale des spectacles vivants présentés mais dans son mode d'organisation et de vie en commun.

Bref historique

2003 : Création d'une association portant une Compagnie de théâtre de rue d'amis s'étant rencontrés en section théâtre au lycée ; trajectoires individuelles d'individus résidant en caravane (micro-culture familiale) ; aspiration commune, relation affective et conviviale, utopies et horizons d'égalité partagés, passion et créativité.

2003-2007 : constellations d'acteurs créateurs, co-architectes de communs « artistiques » ; maillage territoriale au nord d'un département de l'ouest, habitat commun, présentation dans des lieux/bistrot culturels amicaux en milieu rural.

2007-2008 : investissement à titre gratuit avec contrepartie d'ouverture sur le territoire de la commune d'un village (lieu isolé et déserté, intérêt pour la vitalité de la commune), habitat et résidence dans un château en partie en ruine. Engagement de l' élu local (le maire).

2008-2011 : vie au château, résidence, communication, structuration, premières naissances, potagers, vergers, vie en commun, festival, portes ouvertes et inauguration.

2012 : investissement d'une autre commune moins isolée (village dynamique où des coopératives d'éducation populaire et d'auto-habitat participatif et citoyen sont déjà implantées (lieu plus accessible)).

2012-2017 : convention de 5 ans renouvelable avec la commune.

2018-2023 : convention de 5 ans renouvelée avec la commune.

De l'animation d'un lieu de vie dans un château en partie en ruine en 2007, l'association occupe depuis 2011 un terrain d'une petite commune de 900 habitants environ. Elle y dresse lors de ses manifestations locales un chapiteau et a disposé sur le terrain un *espace dancing*. Sur ce terrain, certains membres habitent dans des constructions temporaires (maison de bois, de torchis, de paille) et des caravanes. Pour les accueils en résidence d'autres artistes, l'association loue à la commune les locaux du presbytère (couchage, cuisine, secrétariat) pour un montant de 200 euros environ mensuel. L'espace du presbytère constitue l'espace d'accueil professionnel et de bureau de la Cie. Le terrain prêté par la commune est l'espace évènementiel où se déroule des spectacles sous chapiteau. C'est aussi le lieu de vie de certains membres de la Cie.

Le régime de l'intermittence permet à chaque membre de bénéficier d'un niveau de ressource qu'il évalue comme juste. L'appui sur des circuits courts alimentaires et un groupement d'achats permet en outre l'accès à des produits de qualité. La mutualisation des cachets permettent qu'individuellement chaque participant bénéficie du régime d'intermittence. L'actuel lieu d'habitation est un espace vert de plusieurs hectares sur lequel sont construites des habitations légères, sont entreposées une trentaine de caravanes, une yourte, des camions d'habitation, un autocar d'habitation et des mobil-homes.

L'association compte neuf « permanents » (huit intermittents et un contrat aidé) et de très nombreux partenaires, impliqués dans le projet collectif. Le maintien d'activités régulières ne peut être saisi par la seule analyse économique du nombre de permanents ou de bénévoles car les personnes circulent à travers le réseaux de lieux dont fait partie

ce collectif. Ces modes de vie illustrent des modes d'action particuliers, dont le principe sous-jacent est celui d'une culture de l'autogestion. Le fil rouge de l'association demeure la création qu'elle nomme elle-même « utopiste ». Cette utopie est formulée ainsi en clôture de l'une de leur dernière création « *De la difficulté de vivre ensemble mais d'essayer quand même* » (création 2013-2018).

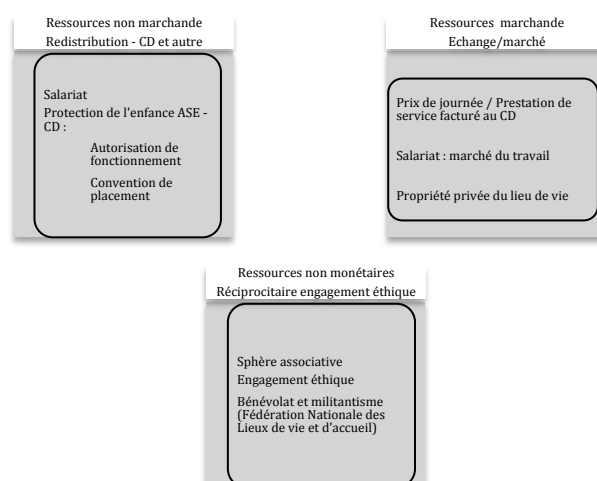
II. Les enseignements en termes d'économie plurielle

Dans la perspective de l'économie solidaire, les deux cas s'appuient sur différentes formes d'hybridation des ressources. En se tenant à la définition substantive de l'économie de Karl Polanyi, les économies associatives s'appuient sur trois types de ressources : les ressources non marchandes (ressources issues de la redistribution publique : subvention, prêt de locaux, financement sur projets), les ressources marchandes (ressources issues du marché, de la vente de biens et services) et les ressources non monétaires (ressources constituées de dons, de cotisations et d'engagement bénévole ou d'une éthique professionnelle dans la pratique de sa profession, ressources prenant en compte la valeur produite par « l'usager »). En prenant comme point de départ l'économie plurielle pour analyser ces initiatives, deux formes d'hybridation sont identifiées. Ces deux formes laissent une place importante aux ressources issues de la réciprocité, ce principe d'intégration économique présentant à la fois les conditions de possibilité de l'initiative quand, dans le même temps, sa pérennisation est rendue possible par l'appel aux ressources des pôles marchands et non marchands de l'économie.

II.1. Une forme d'hybridation sociale-domestique

Le lieu de vie et d'accueil enquêté développe son action d'accueil à partir des trois pôles de l'économie et, étant donné son implication dans les politiques sociales départementales, les ressources non marchandes prennent une place prépondérante.

Le lieu de vie et d'accueil en termes d'économie plurielle



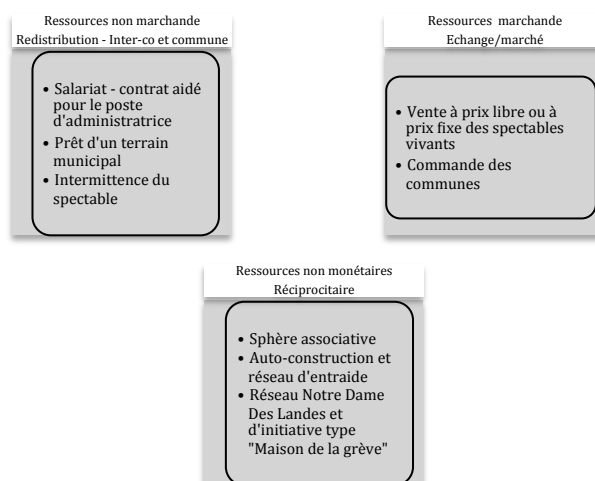
Cette « tripolarisation » de l'économie du lieu de vie n'est viable qu'en s'appuyant sur un pôle réciprocaire important, reflété par l'engagement bénévole d'un des deux permanents dans des responsabilités nationales liées à la représentation des lieux de vie dans la politique générale de protection de l'enfance. De même, l'organisation du travail

de ces lieux de vie engage une collusion entre rythme de vie domestique et rythme de travail. Les catégories usuelles des politiques publiques en termes d'emploi et de temps de travail ne peuvent ici saisir le brouillage des frontières entre temps privé et temps professionnel. Comme exprime un des deux permanents, lors d'un entretien réalisé en décembre 2018 : « *Moi, mon travail, il s'arrête vers 16h, quand j'ai passé tous les coups de fils avec les partenaires, ça, c'est la partie plus chiant de mon travail, ensuite, c'est la vie, les filles rentrent de l'école, et quand je suis avec les filles, je suis comme à la maison, je ne suis plus au travail, mais dans la vie.* » (Permanent, Lieu de vie et d'accueil, 6 filles accueillies (12-18 ans), entretien du 14 décembre 2018 après midi). Ce lieu de vie est organisé à partir de l'espace domestique des permanents. Au regard de l'action sociale à laquelle le lieu participe, cette forme d'hybridation peut être typifiée en termes de sociale-domestique.

II.2. Une forme d'hybridation réciprocaire-domestique

Le collectif autonome d'intermittents s'appuie d'une part sur des ressources non marchandes issues principalement du prêt de leur terrain par la municipalité, par le régime de l'intermittence du spectacle et d'autre part sur des ressources marchandes issues de la vente des places de spectacle aux publics ou de la vente de spectacles à d'autres communes du département, de la région ou au delà. Or, le modèle socio-économique est dominé par la prégnance des ressources non-matérielles qui permettent au lieu d'exister. Ces ressources non-matérielles sont composées de la récupération de matériaux divers pour l'auto-construction et par l'engagement individuel total de chaque habitant dans la vie du lieu. Le principe de réciprocité règle le quotidien du lieu, de par son caractère ouvert, mais aussi par l'entraide mutuelle qui y règne (s'entraider pour construire une caravane bar, une construction en bois pour accueillir de nouvelles activités, bricoler un chauffe-eau issu de la récupération, ou encore une caravane dédiée à un sauna pour les festivals, par exemple).

La Cie en termes d'économie plurielle



L'élargissement de l'espace domestique aux activités communes est une caractéristique forte de cet habitat en commun. La réciprocité y est primordiale parce que le lieu de production culturelle est aussi un lieu d'habitat. Enfin, les bornes et les murs de ces habitats sont d'autant plus symboliques qu'ils sont toujours ouverts à l'extérieur et à la

spontanéité des rencontres (les cabanes ne sont jamais fermées à clé) et qu'ils sont reliés par leurs membres à d'autres lieux, comme les Zones à Défendre (De la Zad de Notre-Dame-des-Landes à Bure). Ces spécificités incitent à typifier cette forme d'hybridation comme « réciprocitaires-domestique ». L'omniprésence de l'entraide dans les relations observées sur place invite à qualifier ce lieu comme relevant de « la politique du moindre geste » qu'analyse Geneviève Pruvost à propos de la zone à défendre de Notre Dame Des Landes (Pruvost, 2015b).

L'analyse de ces deux études de cas présente donc deux formes possibles d'hybridation des ressources économiques dans l'action associative : un type « réciprocitaires-domestique » et un type « sociale-domestique ». Ces deux formes font primer le principe de réciprocité. Le pôle de la réciprocité se constitue en s'appuyant sur une culture du faire avec, du « vivre avec » et du faire en commun. Celle-ci se décline sur des fondements liés à l'autonomie, à l'apprentissage collectif et à la dimension existentielle et relationnelle de l'action collective.

Il s'agit de repérer ensuite quelles sont les articulations entre ces économies solidaires et leurs cultures de l'agir en commun en identifiant notamment les politiques publiques qu'elles concourent ou non à co-construire avec les pouvoirs publics et en mettant en lumière la solidarité démocratique qu'elles expriment.

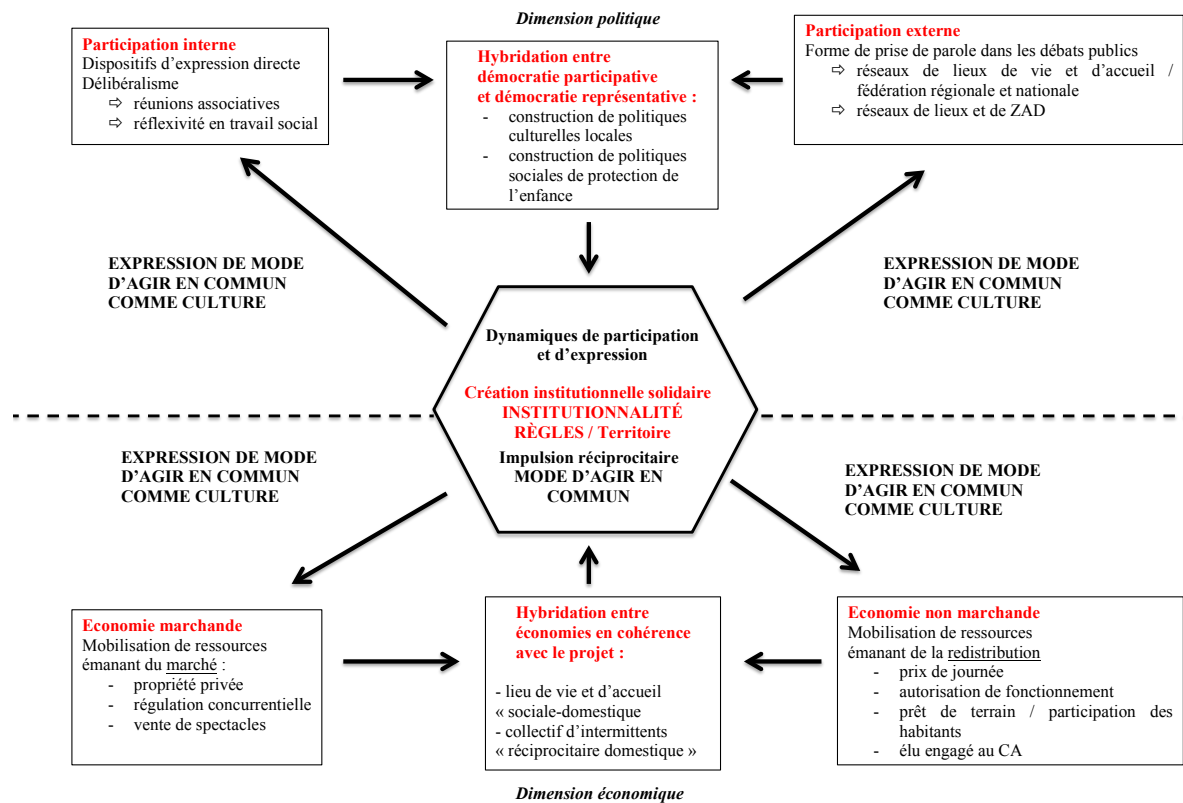
III. Dialogues entre les cultures comme modes d'agir en commun et la démocratie

III.1. Institutionnalité et création institutionnelle solidaire

Au delà de l'approche en termes d'économie plurielle, « pour elle [l'économie solidaire], dans une démocratie, le lien social résulte, à la fois d'un cadre législatif, d'échanges marchands et d'un horizon symbolique particulier : la recherche d'égalité entre altérité radicale. Il s'agit de construire une solidarité démocratique par l'instauration d'un espace public où la participation de chacun contribue à créer une communauté politique qui relie les individus sans les lier. » (Dacheux, Goujon, 2018, p.72). L'analyse d'Eric Dacheux et de Daniel Goujon à propos des « principes d'économie solidaire » étaye que la solidarité démocratique vise l'égalité entre intérêts et intentions opposés dans les délibérations concevant les politiques publiques à mener sur un territoire. Or, plus que de s'opposer, les aspirations exprimées par les lieux de vie trouvent au contraire dans la co-définition des priorités de politiques publiques un terrain d'entente en s'appuyant sur une culture commune de territoire.

Les pratiques démocratiques internes de ces lieux fondent l'*institutionnalité* des collectifs autonomes. L'*institutionnalité* peut être définie comme les modalités d'institutionnalisation permettant aux collectifs de se pérenniser et d'instituer des maillages territoriaux dont les règles de fonctionnement se basent davantage sur la solidarité que sur l'utilité ou l'efficacité de la réponse aux besoins non satisfaits. Cette *institutionnalité* désigne la traduction des cultures associatives, comme modes d'agir en commun, en règles partagées sur un territoire. La traduction des cultures du faire en commun ne s'effectue que si les collectifs autonomes connectent les processus de démocratie ou de délibération interne à des mouvements plus larges, permettant que leurs actions s'inscrivent dans les politiques publiques, ces dernières reconnaissant leur autonomie et leurs marges de manœuvre.

La culture comme point de jonction entre économie solidaire et politique²



L'*institutionnalité* émanant des collectifs autonomes peut être définie en termes d'articulation entre dimension économique et dimension politique de l'économie solidaire. La dimension économique (partie basse du schéma) des initiatives étudiées a été typifiée en termes de sociale-domestique et réciprocaire-domestique. Ces économies rurales et familiales font primer la logique réciprocaire qui se traduit en règles sur le territoire par l'intermédiaire de l'effectivité de modes d'agir en commun générant leur durabilité par l'hybridation des ressources. Ces modes d'agir en commun se situent à deux niveaux dans la dimension politique de l'économie solidaire (partie haute du schéma). Premièrement, les délibérations internes concourent à des positions communes tournées vers des objectifs de négociations avec les pouvoirs publics locaux. La participation interne des initiatives s'ouvre vers le champ de la construction des politiques publiques. Deuxièmement, les acteurs des initiatives négocient formellement ou informellement à un autre niveau dans le cadre d'une participation externe. A ce niveau, soit ils font la preuve de l'existence de modes de vie radicalement alternatifs dans des lieux reliés entre eux, soit ils formulent des revendications aux niveaux des cadres législatifs existants.

Dans ce schéma, la condition de possibilité d'une traduction des pratiques économiques en règles est le partage d'une culture commune. La culture est ici un mode d'existence en commun. Ce mode d'existence est à la fois un véhicule, un transmetteur et un fondement. Il fait la preuve, au delà des idées et des discours, par sa dimension socioéconomique matérielle, de la possibilité d'alternatives à l'économie de marché. La création

² Schéma inspiré de Laville, 2016, p.361.

institutionnelle solidaire ou l'institutionnalité, c'est à dire les processus de traduction d'une alternative en acte et en règle, sont accentuées par l'expression d'un mode d'agir en commun qui n'a pas besoin d'être revendiqué mais qui fait la preuve de son existence par le simple fait d'*être*. La connexion entre économie solidaire et politiques publiques s'arrime à une culture commune, celle d'un corpus de valeurs liés à l'autonomie.

II.2. Analyse en termes de construction des politiques publiques et de mode d'agir en commun comme cultures

Nous présentons d'une part de quelle politique publique ces initiatives dépendent tout en concourant à leur déploiement et à la leur coproduction (Fraisie, 2018) et d'autre part comment s'expriment dans ce processus des cultures communes aux participants à ces initiatives.

Les politiques culturelles municipales et les collectifs autonomes

Dans le cas du collectif d'intermittents du spectacle, leurs activités concourent à une politique locale de la culture. L'ouverture de ce collectif aux habitants de la commune est la contrepartie demandée par la municipalité pour le maintien des conventions quinquennales de prêt du terrain occupé. La négociation a lieu directement avec le maire de la commune, fin connaisseur du lieu, qui défend ensuite le projet en conseil municipal. Ces négociations conduisent à la reconnaissance du lieu comme faisant partie de la politique culturelle municipale. La démocratie interne de l'association, basée sur des réunions bimensuelles de fonctionnement et de prévision des activités, s'élargit donc à des espaces publics intermédiaires figurés ici par la municipalité, cette intégration étant facilitée par un élu engagé. Enfin, le maintien de l'activité du lieu n'est possible que parce que cet espace est un lieu de vie en commun ayant des idéaux plus larges. En effet, ce réseau d'acteurs est relié à un réseau dense de lieux de vie au niveau national, voire européen, marqué par les nombreux déplacements de ses membres. Ce sont ces réseaux d'entraide, de diffusion des techniques de construction d'habitat, et de circulation entre les lieux de vie, théorisés au départ dans le mouvement des squats (Stavo-Debaugé, 2009) qui permettent au lieu de se consolider *matériellement*.

Les politiques départementales de protection de l'enfance

Pour le lieu de vie et d'accueil en protection de l'enfance, son économie est construite différemment puisque par définition elle demeure plus proche de la politique publique et de ses compétences. Le dispositif interne de délibération est différent et s'exprime surtout à travers la réflexivité critique de l'équipe de salariés et moins dans l'association dont la gouvernance au niveau administratif est composée de membres amis peu engagés sur le lieu. Néanmoins, les capacités instituant de l'association se maintiennent lors des négociations au niveau départemental. La solidarité exprimée dans les lieux de vie et d'accueil en protection de l'enfance articule une solidarité privée domestique et une solidarité publique liée à l'accueil des mineurs ou jeune majeurs protégés. Cette dualité de la solidarité fait la preuve aux tutelles que ce projet est pertinent pour répondre à ses objectifs. C'est donc avant tout la voie d'une participation politique externe qui est favorisée pour conserver le maintien du modèle socio-économique. Cette voie s'exprime par deux aspects. Premièrement, la négociation de gré à gré entre le porteur de projet et le département permet le maintien des ressources non marchandes fixées selon une régulation concurrentielle. Comme le souligne le permanent : « *Même si je suis en sueur, hyper stressé et tremblant dans la voiture avant*

d'arriver au département pour négocier et présenter mon projet, même s'il (le directeur enfance-famille) le sait bien et sait ce que je fais, j'arrive pour négocier avec les textes et je réussis à convaincre, et ça passe, à partir du moment où tu sais quel est ton droit, ils doivent accepter » (Entretien, permanent, Lieu de vie d'accueil, 21 février 2019). Ces négociations aboutissent à fixer le montant du prix de journée, montant qui sera facturé au département en prestation de service. Deuxièmement, cette négociation est rendue possible parce que le permanent est engagé au niveau de la fédération régionale des lieux de vie et de la fédération nationale, espace dans lequel il a acquis une « culture de la négociation », et une expertise juridique en matière d'encadrement des lieux de vie, concourant à égaliser le rapport de force avec la tutelle départementale. La négociation est facilitée par la culture libertaire du porteur de projet. Enfin, la protection de l'enfance est une politique publique en tension et les lieux de vie et d'accueil présentent aux tutelles des alternatives souples et utiles à la satisfaction des besoins de protection. Les listes d'attente étant extrêmement longues à l'entrée d'un lieu de vie, les acteurs permanents sont en position de force vis-à-vis des politiques de protection de l'enfance dont les objectifs peinent à se réaliser.

Matérialité de la démocratie, temporalités des politiques publiques et cultures communes
Les alternatives présentées ont pour point commun de mettre en lumière la nécessité matérielle et économique des pratiques démocratiques et inversement, la nécessité démocratique des modèles socio-économiques, ainsi que leur interdépendance. Ces deux lieux de vie ont des configurations très différentes. Leurs analyses montrent cependant que l'existence commune, le fait d'habiter en commun et l'autonomie politique s'appuient sur une culture autogestionnaire forte. Cette manière d'agir peut être prise en compte dans le principe de réciprocité polanyien. Autrement dit, le principe de réciprocité intègre la question des cultures du faire en commun (Servet, 2007)

D'un côté, l'impulsion réciprocaire des ces lieux est liée à des projets de vie individuels et à des modes de vie collectifs. Leur première caractéristique commune est de développer leurs activités dans des murs qu'ils construisent, rénovent, et réhabilitent de leurs propres mains. Ces lieux de vie collectifs viennent logiquement intensifier la réalisation d'existences individuelles. Cette autonomie revendiquée laisse une place aux financements publics et aux ressources marchandes mais la logique réciprocaire est le moteur de l'action conditionnant l'appel aux autres ressources. Cette réciprocité s'exprime d'autant plus qu'elle est incarnée par des bâtiments, qu'ils soient faits de cabanes, de caravanes, de yourtes ou de longères. Leur deuxième caractéristique commune est d'être intégrés à des réseaux de circularité intense entre membres partageant les mêmes idéaux et la même culture politique. Cette circularité, pour les modes de vie en cabanes, s'illustre pas les déplacements des membres d'une communauté de vie à l'autre. Pour le lieu de vie et d'accueil en protection de l'enfance, elle s'illustre par le partage d'expériences entre différentes modalités d'accueil de jeunes placés, à un niveau régional ou national.

D'un autre côté, la place des politiques publiques est à interroger. Dans le cas du Cie d'intermittents du spectacle vivant en cabanes et en caravanes, la politique municipale d'une part et le régime de l'intermittence du spectacle d'autre part rendent possible dans un premier temps l'implantation des activités. La co-construction des initiatives avec la commune, au rythme du renouvellement des conventions d'occupation,

s'effectue dans un deuxième temps. Dans le cas du lieu de vie et d'accueil en protection de l'enfance, un projet de vie d'un couple dont l'orientation professionnelle et personnelle se tourne vers l'accueil, se réalise dans un cadre restreint, celui de la politique de protection de l'enfance, en choisissant des dispositifs en marge des structures d'accueils majoritaires (foyer d'enfants, centre de l'enfance, maison d'enfants à caractère social, etc.). En s'impliquant dans ce cadre contraint, une philosophie de l'accueil spécifique peut ensuite être défendue à un niveau local pour construire un lieu de vie correspondant aux aspirations des fondateurs.

Enfin, suivant Laville, « l'auto-institutionnalisation des pratiques économiques réciproques et des espaces publics de proximité » incarnés par ces collectifs autonomes, « l'arrimage à des espaces publics intermédiaires » et « la pression exercée pour changer le cadre institutionnel » sont intégrés dans un « continuum » complexe actif dans les processus d'institutionnalisation (2017, p.467). Le point de passage entre les initiatives et les espaces publics intermédiaires (conseil municipal, négociations au conseil départemental) peut être le partage de valeurs et de principes d'action englobés dans des cultures communes.

Conclusion

L'analyse de ces lieux de vie en commun conduit à plusieurs perspectives. La première est que le « mode de développement » dont l'ESS est le levier se situe aussi dans des actions collectives de petites portées, de faible ampleur, micro-situées, reliées, qui prennent racines dans les failles du social, dans ses marges (Macé, 2019), et dont les acteurs ne s'identifient pas à ce mouvement. La deuxième perspective est que le partage et l'expérience du même lieu de vie peut être le moteur d'une remise en question des cultures dominantes de l'ESS prise dans la critique surplombante du changement d'échelle. L'expérience concrète du vivre en commun (Nicolas-Le Strat, 2016) semble, au regard des cas présentés, une modalité d'expression de cultures de l'ESS ayant des effets spécifiques en termes de politiques publiques territoriales. Ces initiatives socioéconomiques interrogent plus largement l'avenir souhaitable des cadres institutionnels et politiques et illustrent la résistance de collectifs autonomes qui expriment une culture de l'ESS faite d'un habile bricolage réunissant différentes pièces : réciprocité, entraide, intercompréhension et interconnaissance, financement et reconnaissance publics, production de règles démocratiques internes et externes.

Aussi, est-ce souhaitable que ces acteurs se reconnaissent dans le mouvement de l'ESS ? En reprenant les mots récents du sociologue Michalis Lianos à propos des expressions revendicatives inédites des ronds points depuis plusieurs mois, ces initiatives appuyées sur des lieux de vie en commun appellent plutôt à la définition et à la reconnaissance d'une « politique expérientielle » (Lianos, 2019)³ leur donnant un rôle autonome dans la construction des politiques publiques de demain, bien plus qu'à leur hypothétique identification à l'ESS. Pour reprendre les termes de Dewey, ces lieux de vie en commun articulent économies, cultures et démocratie dans la mesure où ils *expérientient* un mode d'agir vécu dans l'existence sensible quotidienne.

³ « Une politique expérientielle. Entretien avec le sociologue Michalis Lianos, » *Lundi matin Papier*, n°4, avril 2019, p. 91-122

Pour terminer, cet extrait du court essai-poème de l'historienne Marielle Macé sur les modes d'habitat en cabanes, atteste d'un mouvement de réappropriation des *vies* déjà en cours dont les chercheurs doivent se saisir :

« Faire des cabanes : imaginer des façons de vivre dans un monde abîmé. Trouver où atterrir, sur quel sol rééprouvé, sur quelle terre repensée, prise en pitié et en piété. Mais aussi sur quels espaces en lutte, discrets ou voyants, sur quels territoires défendus dans la mesure même où ils sont réhabités, cultivés, imaginés, ménagés plutôt qu'aménagés. Pas pour se retirer du monde, s'enclorre, s'écarter, tourner le dos aux conditions et aux objets du monde présent. Pas pour se faire une petite tanière dans des lieux supposés préservés et des temps d'un autre temps, en croyant renouer avec une innocence, une modestie, une architecture première, des fables d'enfance, des matériaux naïfs, l'ancienneté et la tendresse d'un geste qui n'inquiétait pas l'ordre social... Mais pour leur faire face autrement, à ce monde-ci et à ce présent-là, avec leurs saccages, leurs rebuts, mais aussi leurs possibilités d'échappées. (...) Faire des cabanes sans pour autant se contenter de peu, se résigner à une *politica povera*, s'accommoder de précarités de tous ordres, et encore moins les enchanter – sans jouer aux nomades ou aux démunis quand justement on ne l'est pas. Mais pour braver ces précarités, leur opposer des conduites et des convictions. De cabanes qui ne sauraient soigner ou réparer la violence faite aux vies, mais qui la signalent, l'accusent et y répliquent en réclamant très matériellement un autre monde, qu'elles appellent et que déjà elles prouvent. » (Macé, 2019, p.27-28/29-30⁴).

⁴ Macé Marielle, *Nos cabanes*, Verdier, 122 p., mars 2019, p.27-28/29-30.

Bibliographie

BUCOLO Elisabetta, CORAGGIO José Luis, LAVILLE Jean-Louis, PLEYERS Geoffrey (dir.), 2017, *Mouvements sociaux et économie solidaire*, DDB.

COMBES Benjamin (2010), « Placement familial et lieu de vie et d'accueil : dissemblances et ressemblances », *Empan*, vol. 80, n°4, p. 58-65.

CORCUFF Philippe (2015), *Enjeux libertaires pour le XXI^e siècle. Par un anarchisme néophyte*, Paris : Les éditions du monde libertaire.

DACHEUX Éric, GOUJON Daniel (2018), *Principes d'économie solidaire*, Ellipses, 2^{ème} édition.

DARDOT Pierre, LAVAL Christian (2014), *Commun. Essai sur la révolution au XIX^{ème} siècle*, Paris, La Découverte.

DREES (2014), Enquête Etablissements Sociaux (ES), Ministère des solidarités et de la santé.

FRAISSE Laurent (2018), *La co-construction de l'action publique : définitions, enjeux, discours et pratiques*, Rapport, Fondation Maison des sciences de l'Homme – Caisse des Dépôts, novembre.

HAUT COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME DE L'ONU (2009), *Observation générale 21 du Pacte international relative aux Droits économiques Sociaux et Culturel*.

LAVILLE Jean-Louis (2017), « Economie solidaire et mouvements sociaux : de la reconnaissance à la recherche », in BUCOLO Elisabetta, CORAGGIO José Luis, LAVILLE Jean-Louis, PLEYERS Geoffrey (dir.), *Mouvements sociaux et économie solidaire*, DDB, p.417-483.

LAVILLE Jean-Louis (2016), *L'économie sociale et solidaire. Pratiques, théories, débats*, Paris : Seuil, coll. « Économie ».

LUNDI MATIN PAPIER (2019), *Gilets jaunes : un assaut contre la société*, n°4, avril.

MACÉ Marielle (2019), *Nos cabanes*, Verdier, 122 p.

MÉSINI Béatrice (2011), « Quelle reconnaissance de l'habitat léger, mobile et éphémère ? », *Techniques & Culture* [En ligne], 56, mis en ligne le 30 novembre 2011.

MÉSINI Béatrice (2004), « Résistances et alternatives rurales à la mondialisation », *Etudes rurales* 2004/1 (n° 169-170), p. 43-59.

NICOLAS LE-STRAT Pascal (2016), *Le travail du commun*, éd. du commun, Saint-Germain-sur-Ille.

PRUVOST Geneviève (2015a), « Faire village autrement. Des communautés introuvables aux réseaux d'habitats légers », *Socio-anthropologie*, 32, p.21-39.

PRUVOST Geneviève (2015b), « Chantiers participatifs, autogérés, collectifs : le politisation du moindre geste », *Sociologie du travail*, Vol. 57, n° 1, p.81-103.

SERVET Jean-Michel (2007) « Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi, contribution à une définition de l'économie solidaire », *Revue Tiers Monde*, 2007/2, n°190, p. 255-273.

STAVO-DEBAUGE Joan (2009), *Venir à la communauté : une sociologie de l'hospitalité et de l'appartenance*, EHESS, Thèse de sociologie.